

Prenez avis que le Réseau de transport de la Capitale (RTC), à son assemblée du 7 mai 2025, a convenu, par la résolution n° 25-027, de fixer, comme suit, les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2025 pour le service de transport en commun du RTC, incluant le transport adapté du Service de transport adapté de la Capitale (STAC)

	Tarifs 2025
Tarif en argent comptant	4,00 \$
Billet	
Général	3,70 \$
Lot de 20 billets économique ⁽¹⁾	65,00 \$
Lot de 20 billets Métropolitain ⁽¹⁾	70,00 \$
Privilège (18 ans et moins et 65+)	3,05 \$
10 passages hors pointe 65+ ⁽¹⁾	22,15 \$
Billet de groupe ⁽¹⁾	15,25 \$
Mensuel	
Général	99,50 \$
Étudiant	66,35 \$
65+	66,35 \$
Soirs + weekend 18 ans et moins ⁽¹⁾	30,50 \$
Bus + FLEXauto	104,00 \$
Métropolitain Général	105,00 \$
Métropolitain 65+ et Privilège	79,00 \$
Autres	
5 jours tarif Général ⁽¹⁾	34,00 \$
5 jours tarif Privilège ⁽¹⁾	28,00 \$
1 jour ⁽¹⁾	10,25 \$
Weekend illimité ⁽¹⁾	18,25 \$

1 - Non-valide au service de transport adapté du Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Le 8 mai 2025



La secrétaire générale,
Stéphanie Deschênes, avocate

Cet avis est publié conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (la « Loi ») qui prévoit que le secrétaire publie les tarifs conformément à l'article 60.1 de la Loi, lesquels entrent en vigueur le trentième (30^e) jour qui suit cette publication ou à toute autre date ultérieure qui y est fixée.